



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

indice des prix

Question écrite n° 89969

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les prix à la consommation. Il souhaiterait connaître son avis sur leur augmentation de 0,2 % en août.

Texte de la réponse

La hausse de 0,2 % de l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois d'août 2010 provient essentiellement de l'accroissement des prix des produits manufacturés (+ 1,0 %) lié à la fin des soldes d'été et de l'augmentation, là aussi saisonnière, des prix des services (+ 0,2 %). L'assiette de biens, sur la base de laquelle l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) calcule l'IPC, est large puisque cet indice vise à l'exhaustivité des dépenses de consommation des ménages en France. Les pondérations par groupe de biens pour l'année 2010 sont les suivantes : - l'alimentation (pondération de 16,25 %), - le tabac (pondération de 1,75 %), - les produits manufacturés (pondération de 31,10 %), - l'énergie (pondération de 7,30%), - les services (pondération de 43,60 %). En ce qui concerne l'évolution des prix des produits manufacturés, on constate une hausse de 6 % en août 2010 des prix de l'habillement-chaussures, de 2,5 % des prix des meubles, articles d'ameublement et tapis, de 4,1 % des prix de la maroquinerie des articles de voyage et de 1,4 % des prix de la parfumerie et des produits de beauté. Les prix de l'horlogerie, bijouterie, joaillerie repartent à la hausse (+ 4,1 %). Les prix des équipements audiovisuels augmentent ce mois-ci (+ 0,2 %) tout comme ceux des matériels de traitement de l'information (+ 0,1 %). À contrario, de nouvelles promotions entraînent une baisse des prix des automobiles neuves (- 2,0 %). Enfin, de façon saisonnière, les prix des fleurs et plantes sont de nouveau en baisse (- 3,6 après - 5,4 % en juillet). En matière de variation de prix des services, avec la saison estivale, les augmentations se poursuivent sur les hébergements de vacances (+ 11,5 %) et les voyages touristiques tout compris (+ 5,5 %). Ce mois-ci, de nouvelles grilles tarifaires se traduisent par un accroissement des prix des services de télécommunications'(+ 0,2 %). À contrario, les prix des péages et parkings baissent de 2,2 %, en conséquence de la gratuité du stationnement automobile dans plusieurs villes en été. Ces hausses de prix ont été partiellement compensées par une baisse de prix de l'alimentation (- 0,9 %). Cette diminution est essentiellement due à la poursuite du recul saisonnier des prix des produits frais (- 7,5 %) : - 14,0 %, après - 8,8 % en juillet, pour les fruits frais, et - 3,9 %, après - 1,3 % en juillet, pour les légumes frais. Enfin, les prix du tabac et de l'énergie sont stables. En effet, l'augmentation des tarifs de l'électricité (+ 1,6 %) est compensée par la baisse des prix des produits pétroliers (- 0,7 % après une diminution de 1,1 % en juillet) dans le sillage des baisses récentes des cours du pétrole brut. Les prix à la consommation ont baissé en juillet (- 0,3 %), ont augmenté en août (+ 0,2 %) et ont baissé à nouveau en septembre (- 0,1 %). En ce qui concerne les prix des produits de grande consommation (PGC) dans la grande distribution, ceux-ci étaient stables en juillet, augmentent en août (+ 0,2 %) et diminuent en septembre (- 0,2 %). Ces résultats traduisent notamment un effet de la loi de modernisation de l'économie (LME). Ce texte crée les conditions d'une plus grande négociabilité des conditions de vente entre fournisseurs et distributeurs en supprimant les entraves à la différenciation tarifaire entre distributeurs. La LME facilite également l'entrée de nouveaux acteurs dans la grande distribution tout en renforçant les mécanismes de sanction et de contrôle contre les abus. L'un des objectifs majeurs de cette loi

était d'enclencher une baisse des prix dans les grandes et moyennes surfaces.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89969

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10716

Réponse publiée le : 29 mars 2011, page 3112